

Avez-vous payé plus d'IFI que la moyenne en 2025 ?



© 2026 Les Echos Publishing

En 2025, 193 600 foyers fiscaux (186 100 foyers en 2024) ont adressé à l'administration fiscale une déclaration d'impôt sur la fortune immobilière, pour un montant total d'imposition d'environ 2,3 milliards d'euros, soit une hausse de 8 % par rapport à 2024.

N'oubliez pas de déclarer vos biens immobiliers !



© 2026 Les Echos Publishing

Depuis le 1^{er} janvier 2023, la taxe d'habitation est supprimée pour toutes les résidences principales et pour tous les contribuables. Cependant, elle reste due pour les autres locaux, notamment les résidences secondaires et les logements

vacants. Pour permettre à l'administration fiscale d'identifier les biens soumis à cette taxe, les propriétaires ont dû souscrire une déclaration précisant les conditions d'occupation de leurs locaux. Une démarche qui peut être à renouveler cette année.

Cette obligation déclarative incombe à tous les propriétaires de locaux affectés à l'habitation et situés en France. Il s'agit bien sûr des particuliers, mais aussi des personnes morales comme les sociétés (les SCI, notamment).

À ce titre, les contribuables doivent effectuer une déclaration au plus tard le 1^{er} juillet 2026 si la situation d'occupation d'un de leurs biens a évolué entre le 2 janvier 2025 et le 1^{er} janvier 2026. Par exemple, un changement de locataire, un bien devenu inoccupé, un logement qui n'est plus votre résidence principale...

Sont également concernés les contribuables qui, l'an dernier, n'ont pas signalé un changement survenu pour l'un de leurs biens immobiliers ou si, pour l'un de leurs biens immobiliers, ils n'ont jamais effectué de déclaration auparavant.

En pratique : pour effectuer cette déclaration, les contribuables doivent se rendre sur le service en ligne « Gérer mes biens immobiliers », accessible depuis leur espace sécurisé du site impots.gouv.fr. Pour faciliter cette démarche, les données d'occupation connues du fisc y sont pré-affichées.

Attention, en cas de défaut de déclaration, d'omission ou d'inexactitude, une amende de 150 € par bien peut être encourue.

impots.gouv.fr

Taxe sur les salaires : prise en compte des subventions



© 2026 Les Echos Publishing

L'assiette de la taxe sur les salaires doit tenir compte des subventions non imposables à la TVA perçues par l'association.

Retour sur les mesures phares de la loi de finances pour 2026



© 2026 Les Echos Publishing

La loi de finances pour 2026 a modifié les règles fiscales applicables aux entreprises et à leurs dirigeants. Retour sur les mesures phares de cette loi (revalorisation du barème de

l'impôt sur le revenu, statut du bailleur privé, CVAE...).

Prorogation de deux crédits d'impôt dédiés aux agriculteurs



© 2026 Les Echos Publishing

Le crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique ainsi que le crédit d'impôt pour les exploitations certifiées de haute valeur environnementale ont été prorogés par la loi de finances pour 2026.

Groupes de sociétés : régularisation du taux réduit d'impôt sur les sociétés



© 2026 Les Echos Publishing

Les entreprises ayant bénéficié à tort du taux réduit d'impôt sur les sociétés en raison d'une révision du chiffre d'affaires à retenir lorsqu'elles appartiennent à un groupe sont invitées à régulariser leur situation au plus tard le 20 mai prochain.

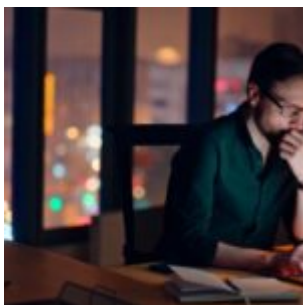
Comment bien déclarer vos revenus 2025



© 2026 Les Echos Publishing

Vous devrez bientôt déclarer vos revenus de 2025 afin de permettre à l'administration fiscale de calculer votre imposition définitive. Présentation des principales règles et nouveautés à connaître pour remplir votre déclaration dans les règles de l'art !

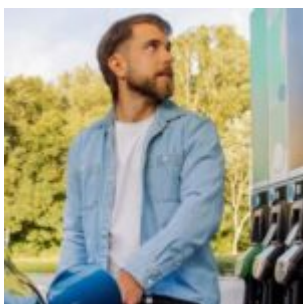
Distribution tardive de la réponse de l'entreprise lors d'un contrôle fiscal



© 2026 Les Echos Publishing

La distribution tardive par la Poste à l'administration fiscale des observations d'une entreprise, envoyées par courrier recommandé dans le délai imparti après une vérification de comptabilité, peut entraîner l'annulation du redressement.

Pas de revalorisation pour les barèmes kilométriques en 2026



© 2026 Les Echos Publishing

Les barèmes qui permettent d'évaluer, de façon forfaitaire,

les frais de véhicule engagés à des fins professionnelles ne sont pas revalorisés en 2026, et ce pour la troisième année consécutive.

Déclaration des revenus de 2025 : les dates clés à retenir



© 2026 Les Echos Publishing

Les dates limites pour souscrire en ligne la déclaration des revenus de 2025 ont été fixées, selon votre département de résidence, aux 21 mai, 28 mai et 4 juin prochains.